

Rapport Final



**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU SYSTEME
PENITENTIAIRE DU NIGER (PRESPEN)
EVALUATION A MI-PARCOURS**

Septembre, 2024

Table des matières :

Table des matières :	i
Sigles et Abréviations :	iii
Liste des tableaux :	iii
I. Résumé analytique :	iv
1. Description du Programme.....	iv
2. Objectif de l'évaluation.....	iv
3. Méthodologie	iv
4. Résultats	v
4.1. Pertinence.....	v
4.2. Efficacité	v
4.3. Efficience.....	vi
4.4. Questions transversales.....	vi
5. Leçons apprises	vii
II. Présentation du programme évalué	1
2.1. Contexte de mise en place et présentation du programme.....	1
2.2. Présentation du programme	2
2.3. Principales activités mises en œuvre dans le cadre du programme	3
III. Présentation de l'évaluation	4
3.1. Enjeux et objectifs de l'évaluation.....	4
3.2. Questions évaluatives.....	5
3.3. Méthodologie	6
3.4. Déroulement	8
IV. Résultats de l'évaluation.....	8
4.1. Pertinence.....	8
4.2. Efficacité	11
4.3. Efficience.....	14
4.4. De la question d'égalité des sexes et des droits spécifiques	16
V. Conclusions.....	18
5.1. Conclusion 1 : pertinence	18
5.2. Conclusion 2 : efficacité.....	18
5.3. Conclusion 3 : efficience.....	18
5.4. Conclusion 4 : égalité des sexes et droits spécifiques	18
VI. Recommandations.....	19
6.1. Recommandation 1 : pertinence	19

6.2.	Recommandation 2 : efficacité	19
6.3.	Recommandation 3 : efficience	19
6.4.	Recommandation 4 : égalité des sexes et droits spécifiques	19
6.5.	Leçons apprises	20
VII.	Annexes :	viii
7.1.	Termes de référence de l'évaluation	viii
7.2.	Rapport de démarrage	viii
7.3.	Matrice d'évaluation.....	ix
7.4.	Outils de collecte des données.....	x
7.5.	Liste des personnes interviewées.....	x
7.6.	Documents consultés	xi

Sigles et Abréviations :

Sigles	Désignation
CEDEAO	Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CNDH	Commission Nationale des Droits Humains
CPD	Document de Programmation Pays
DGASP/R	Direction Générale de l'Administration et de la Surveillance Pénitentiaire et de Réinsertion
EFJN	Ecole de Formation Judiciaire du Niger
EP	Établissement Pénitentiaire
GNN	Garde Nationale du Niger
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
Hiil	Institut de la Haye pour l'Innovation de la Justice
IDLO	International Development Law Organization
MJ	Ministère de la Justice
OSC	Organisation de la Société Civile
PNJDH	Politique Nationale Justice et Droits Humains
PNUD	Programme des Nation Unies pour le Développement
PPR	Politique Pénitentiaire et de Réinsertion
PRESPEN	Programme de Renforcement du Système Pénitentiaire du Niger
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNSDCF	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable

Liste des tableaux :

Tableau 1 : Informations sur le Programme de Renforcement des Etablissement Pénitentiaires du Niger (PRESPEN)	2
Tableau 2 : Critères d'évaluation	5
Tableau 3 : répartition des entretiens par informateurs clés identifiés.	7
Tableau 4 : situation budgétaire pour les années 2023 et 2024	14

I. Résumé analytique :

« Personne ne peut prétendre connaître vraiment une nation, à moins d'avoir vu l'intérieur de ses prisons. Une nation ne doit pas être jugée selon la manière dont elle traite ses citoyens les plus éminents, mais ses citoyens les plus faibles. » Nelson Mandela

1. Description du Programme

Le Programme de Renforcement du Système Pénitentiaire du Niger (PRESPEN) vise à soutenir le Niger dans la mise en œuvre de la Politique Pénitentiaire et de Réinsertion (2020) du Ministère de la Justice et son plan d'action 2020 – 2024. Le PRESPEN soutient cet effort depuis novembre 2022, à travers deux principaux résultats :

- 1) l'amélioration des conditions de détention et
- 2) la proposition d'opportunités de réinsertion socio-économique durables, en conformité avec les standards internationaux en matière de détention ([Règles de Mandela](#), [Règles de Bangkok](#), [Règles de Beijing](#)).

Le programme a démarré en novembre 2022 par une phase pilote de deux (02) ans (2023-2024) couvrant 18 EP dans trois (03) régions (Dosso, Tahoua et Tillabéri) dans lesquels sont détenues environ 3 944 personnes. Cette phase est étendue à 22 autres EP à la fin de l'année 2024, soit un total de 40 EP pour plus de 13 000 détenus. Il est financé par le Royaume du Pays-Bas pour une période de cinq (5) ans pour un budget global de 19 668 939 dollars américains.

2. Objectif de l'évaluation

Cette évaluation à mi-parcours a pour objectif de montrer d'une part la contribution du programme PRESPEN dans l'amélioration des conditions des détenus et d'autre part, de formuler des recommandations stratégiques et pratiques issues des leçons apprises utiles, dans le but de les partager avec toutes les parties prenantes et de mettre à l'échelle les bonnes pratiques. Elle s'appuie sur les critères du Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération pour le Développement Economique (OCDE) suivants : Pertinence, Efficacité et Efficience complétés par les questions transversales qui sont l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes ainsi que le respect des droits spécifiques conformément aux termes de référence de l'évaluation à mi-parcours. Elle permettra de faire l'état des lieux du programme et d'estimer si besoin est, les réajustements nécessaires. Les résultats de la présente évaluation sont destinés au bailleur, à l'équipe du programme ainsi qu'à l'ensemble des partenaires de mise en œuvre.

3. Méthodologie

La démarche retenue est une approche participative et inclusive qui a impliqué les principaux acteurs de mise en œuvre du programme. Compte tenu du contexte politique sensible, le Ministère en charge de la Justice, acteur principal de mise en œuvre du programme a assuré le lead pour la collecte des données sur le terrain afin de faciliter l'accès et la disponibilité des acteurs dans les établissements pénitentiaires.

Une approche mixte combinant les données quantitatives, qualitatives et la revue documentaire a été utilisée avec un accent particulier sur l'approche qualitative. Cette approche a permis de mieux apprécier les critères de l'évaluation à travers des entretiens individuels et la revue documentaire.

A l'aide de l'analyse des contenus, l'appréciation et les jugements des parties prenantes ont été examinés sur :

- ✓ l'adéquation entre les objectifs du programme et les besoins des bénéficiaires ;
- ✓ l'adaptation des activités au contexte du pays ;
- ✓ les services fournis par le programme et certains résultats négatifs ou positifs voulus ou non.

Les outils de collecte élaborés à cet effet ont posé des questions ouvertes pour recueillir le maximum d'informations et offrir des clés de compréhension des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre ainsi que des résultats atteints.

Compte tenu de l'impossibilité d'accéder à certains bénéficiaires (notamment les détenus) du programme, les données quantitatives exploitées proviennent essentiellement de sources secondaires. Il s'agit des données de l'étude de références, des données financières, des rapports d'activités et des données de suivi.

Les analyses ont porté sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, le respect de l'égalité des sexes ainsi les aspects des droits spécifiques conformément aux termes de référence de l'évaluation à mi-parcours.

4. Résultats

4.1. Pertinence

Le programme a été conduit dans un contexte où le Niger a engagé des réformes dans le domaine pénitentiaire avec la mise en œuvre du plan d'action 2020-2024 de la Politique Nationale Pénitentiaire et de Réinsertion dont l'axe 2 et 3 portent respectivement sur « l'humanisation des conditions de détention » et « réinsertion sociale et productivité des détenus ». L'élaboration du programme et l'identification des activités a été pleinement participative. Le choix des activités a été fait en prenant en compte les besoins réels des bénéficiaires exprimés lors des consultations. Le programme est très pertinent au regard de son alignement aux orientations nationales et internationales en matière pénitentiaire et de la situation des établissements pénitentiaires au Niger.

Le programme (PRESPEN) est très pertinent au regard du contexte et les bénéficiaires expriment de vives attentes quant aux activités de réhabilitation des EP malgré le contexte. C'est pourquoi l'évaluation recommande :

- Autoriser la reprise des activités de réhabilitation des EP ;
- Autoriser l'accès aux établissements pénitentiaires pour les questions de monitoring ;
- Prendre en compte les besoins d'appui en psychothérapie en particulier pour les mineurs ;
- Renforcer la collaboration entre le niveau central (les directions du Ministère de la Justice) avec les services techniques déconcentrés (Responsables EP, Tribunaux, etc.) dans la mise en œuvre.

4.2. Efficacité

Le programme a fait des ajustements à la suite du changement de régime intervenu en 2023 ayant permis la poursuite des activités pour les appuis aux bénéficiaires. Les activités en lien avec l'appui institutionnel n'ont pas connu de réalisations importantes malgré qu'elles semblent être les plus attendues des acteurs notamment la réhabilitation des EP et la construction et l'équipement des infirmeries.

Des faiblesses dans la formulation des indicateurs de résultats du programme ainsi qu'un niveau faible de mise en œuvre des activités du programme ont été relevés. De même que des défis quant à la

communication avec les acteurs terrains. C'est pourquoi les recommandations suivantes sont formulées :

- Améliorer la formulation des indicateurs de résultats pour faciliter la mesure des réalisations du programme qui prend en compte le nouveau contexte politique.
- Renforcer la participation du personnel pénitentiaire (en prenant en compte la question de leur mobilité) dans les activités de réinsertion socio-économiques.
- Améliorer le ciblage des détenus pour les activités du programme (détenus à longue durée de détention)
- Envisager la possibilité d'une extension sans coût du programme compte tenu du retard accusé dans la mise en œuvre dû au contexte politique.

4.3. Efficience

L'efficience du programme a été impactée par le contexte politique du pays, qui n'a pas facilité l'optimisation des ressources temps et financières. Le taux d'exécution physique est ainsi inférieur au taux d'exécution financier dû à la suspension des activités du programme pendant trois (3) mois puis la reprise partielle de celles-ci.

La forte mobilité des acteurs de mise en œuvre aussi bien au niveau national qu'au niveau opérationnel ainsi que la nouvelle réorientation¹ des autorités concernant la tutelle des personnels pénitentiaires civils formés sont des facteurs susceptibles d'impacter l'efficience du PRESPEN. De même que la non effectivité du bureau terrain du programme et des faiblesses dans les actions de suivi de mise en œuvre ont été relevés. Il est ainsi recommandé de :

- Mettre en place les comités techniques de suivi au niveau des régions tel que prévue dans le document du programme.
- Opérationnaliser le comité de suivi des activités des trois (3) programmes financés par le Royaume du Pays-Bas (PRESPEN, IDLO et Hiil).

4.4. Questions transversales

Le programme dans sa conception a bien pris en compte les questions du genre et des droits spécifiques. En effet, aussi bien dans le choix des activités que celui des bénéficiaires la prise en compte des questions du genre et de droits spécifiques a présidé. Le niveau actuel de mise en œuvre des activités bien que faible, indique une faible prise en compte du genre et des droits spécifiques dans la mise en œuvre.

Il est recommandé au programme de :

- Poursuivre et renforcer l'effort de prise en compte des questions du genre ainsi celles des droits spécifiques.
- Renforcer la participation des communauté environnantes aux activités du programme pour plus d'impact.

¹ Le nouveau corps pénitentiaire est reversé dans la garde nationale pour constituer le groupement spécial pénitentiaire (voire arrêté portant création dudit groupement) où tous les personnels pénitentiaires civils ont été reversés pour la gestion des établissements pénitentiaires. Certains pays ont leurs administrations pénitentiaires sous la tutelle du ministère de l'intérieur (Ghana, Rwanda, Canada, ...).

5. Leçons apprises

- i. L'approche participative du programme dans sa formulation notamment dans l'étude de base et l'identification des besoins est très appréciée par les acteurs.
- ii. L'implication des communautés environnantes aux EP dans les activités renforce l'inclusivité approche du programme et favorise la réinsertion des détenus au sein des communautés.
- iii. Le niveau de mise en œuvre du programme est faiblement apprécié par les acteurs de mise en œuvre notamment les responsables des EP. Parmi les activités du programme, les plus attendues sont les réhabilitations des EP et les activités de réinsertion socio-économiques.
- iv. L'implication des Organisations de la Société Civile actives sur le terrain dans la mise en œuvre des activités est très faible, elles n'ont pas été en mesure de répondre aux questions de l'évaluation lors du passage des équipes sur le terrain.
- v. L'implication des acteurs des services déconcentrés offre plus de chance de réduire l'impact négatif de la mobilité des responsables des EP et permet d'alimenter le système d'information statistique.
- vi. La synergie entre les trois programmes (PRESPEN/PNUD, Hiil et IDLO) est faible du fait de la non fonctionnalité du comité de suivi de la mise en œuvre des programmes financés par les Pays-Bas par le Ministère de la Justice.

II. Présentation du programme évalué

2.1. Contexte de mise en place et présentation du programme

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est présent au Niger depuis 1977. L'accord de base qui régit la coopération entre le PNUD et la République du Niger a été signé le 2 mai 1977 par le Gouvernement. En vertu de cet accord, et sous réserve de la disponibilité des fonds, le PNUD apporte et met à la disposition du Gouvernement du Niger une assistance en conformité avec les résolutions et décisions pertinentes de ses organes compétents.

Le PNUD intervient au Niger en appui au développement du pays dans deux domaines prioritaires indissociables qui sont :

- a. La résilience ;
- b. La gouvernance, la paix et la sécurité.

Le programme de pays CPD 2023-2027 du PNUD est en conformité avec le Plan stratégique 2022-2025 du PNUD et le plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF 2022-2026), contribuant eux-mêmes au PDES 2022-2026 du Niger qui est une déclinaison de la SDDCI Niger 2035, s'inspirant elle-même de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

Pour améliorer la gouvernance judiciaire, le Niger s'est engagé depuis 2011, dans un vaste processus de réforme du droit pénitentiaire, visant à la mise en œuvre des recommandations de la Politique Nationale Justice et Droits Humains (PNJDH). Ce processus de réforme s'est notamment caractérisé par l'adoption de la politique pénitentiaire et de réinsertion, l'adoption de nouveaux textes et la mise en œuvre d'une stratégie de construction de nouveaux EP, avec l'objectif de disposer d'une maison d'arrêt dans le ressort de chaque Tribunal d'instance. Cependant, de nombreux EP, notamment ceux qui ont été construits pendant la période coloniale, comptent des infrastructures vétustes, qui ne permettent pas de préserver la dignité et la sécurité des personnes détenues.

En 2022, le Niger comptait quarante-trois (43) établissements pénitentiaires (EP) répartis dans les huit (08) régions du pays. Du fait de la dégradation du contexte sécuritaire et des insuffisances enregistrées dans le fonctionnement de la chaîne pénale, le système pénitentiaire fait face à une pression du fait de l'accroissement rapide de la population carcérale. En avril 2022, le taux d'occupation des EP était de 114,14% et 63,0% des détenus étaient en détention préventive². De nombreux standards internationaux et nationaux ne sont pas respectés.

C'est dans ce contexte que le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) soutient l'effort du Gouvernement à travers la mise en œuvre du « Programme de Renforcement du Système Pénitentiaire (PRESPEN) » qui vise à soutenir le Niger dans la mise en œuvre de la Politique Pénitentiaire et de Réinsertion (2020) du Ministère de la Justice et son plan d'action 2020 – 2024. Le Plan de travail annuel 2024 de ce programme a prévu une évaluation à mi-parcours.

Le présent document est le rapport de l'évaluation externe à mi-parcours dudit programme. L'évaluation couvre la période allant du 01 novembre 2022 au 31 juillet 2024. Cette évaluation externe est commanditée pour montrer la contribution du programme dans l'amélioration des conditions des détenus. Elle permettra par ailleurs, de formuler des recommandations stratégiques et pratiques pour une meilleure mise en œuvre des activités du programme.

² Source : Direction du Suivi de la détention et de la Production pénitentiaire, Direction Générale des Services Pénitentiaires, Ministère de la Justice

Ce rapport d'évaluation est composé de six (6) parties : i) Présentation du programme évalué ; ii) Présentation de l'évaluation ; iii) les Résultats de l'évaluation ; iv) les conclusions ; v) les Recommandations et vi) les Annexes.

2.2. Présentation du programme

Le Programme de Renforcement du Système Pénitentiaire (PRESPEN) vise à soutenir le Niger dans la mise en œuvre de la Politique Pénitentiaire et de Réinsertion (2020) du Ministère de la Justice et son plan d'action 2020 – 2024.

Le PRESPEN soutient cet effort depuis novembre 2022, à travers deux principaux résultats :

- 1) l'amélioration des conditions de détention et
- 2) la proposition d'opportunités de réinsertion socio-économique durables, en conformité avec les standards internationaux en matière de détention (Règles Mandela, Règles de Bangkok, etc.).

Le programme a démarré en novembre 2022 par une phase pilote de deux (02) ans (2023-2024) et cible 18 EP dans trois (03) régions (Dosso, Tahoua et Tillabéri) dans lesquels sont détenues environ 3 944 personnes.³

Les principales informations sur le programme sont données dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Informations sur le Programme de Renforcement des Etablissement Pénitentiaires du Niger (PRESPEN)

Bailleur	Ambassade des Pays-Bas
Pays	Niger, Niamey
Titre du projet	Programme de Renforcement du Système Pénitentiaire au Niger (PRESPEN)
Numéro du Projet ID	00134105 " Programme de Renforcement du Système Pénitentiaire au Niger (PRESPEN)"
Effet du Plan stratégique et/ou du CPD	Effet 2 du CPD 2023-2027 : Effet 2 : « D'ici 2027, les institutions nationales et locales améliorent l'application des cadres légaux et réglementaires, l'efficacité, la redevabilité, l'inclusivité et l'équité de la mise en œuvre des politiques publiques pour promouvoir l'offre de services publics de qualité en faveur des communautés et des familles dans les zones cibles, y compris en situation d'urgence humanitaire »
Partenaire de mise en œuvre	Ministère de la Justice
Date de début du projet	01/11/2022
Date de fin du projet	31/10/2027
Budget total du Programme	20 000 000 € (soit 19 668 939 USD)
Budget du PTA 2023	4 305 258 USD

³ Rapport étude de référence pour la mise en œuvre du PRESPEN

Budget PTA 2024	6 765 349 USD
Ressources reçues depuis le démarrage du projet	Ambassade du Royaume des Pays-Bas au Niger 4 305 258 USD
Dépenses cumulées au 31 décembre 2023	1 402 144,69 USD

2.3. Principales activités mises en œuvre dans le cadre du programme

Les principales activités menées ou en cours de mise en œuvre par le programme à la date du 12 août 2024 sont :

1. La réalisation de l'étude de base pour identifier les travaux de rénovation, les besoins en formation et en équipement des EP en 2023. Une mise à jour de celle-ci a été faite en 2024 élargie aux régions d'Agadez, Diffa, Maradi et Zinder.
2. La planification de onze (11) forages dont quatre (4) ont été finalisés et sont opérationnels dans les EP de Birni N'Gaouré (Boboye), Doutchi, Konni et Illéla, les sept (7) autres forages sont en cours de réalisation. La mise à jour de l'étude de base en 2024 a permis de programmer également 11 forages en 2024
3. Le processus d'acquisition (appel d'offre international) des intrants, des matériels médicaux a été engagé depuis 2023 et est en cours. C'est un processus très complexe compte tenu du contexte lié à la fermeture de la frontière avec le Bénin dont plusieurs livraisons seront faites pour tenir du risque de péremption des médicaments.
4. Les kits de dignité pour les femmes et mineures filles détenues ont été achetés et sont disponibles. L'acheminement est retardé du fait de la non réhabilitation des infirmerie qui sont sensée servir de lieux de stockage de ces kits. Le Ministère de la Justice a envoyé une clé de répartition de ses matériels et des discussions sont en cours pour finaliser le plus tôt la réhabilitation des infirmeries en vue d'acheminer ces Kits aux bénéficiaires.
5. L'organisation sur fonds propres du PNUD d'un voyage d'étude et de partage d'expérience au Burkina Fasso qui est plus avancé dans la mise en œuvre des projets d'amélioration des conditions de vie de personnes détenues. 6. S'agissant du monitoring en matière de droits de l'homme dans les EP, une formation en collaboration avec la Commission Nationale des Droits Humains (CNDH) sur les techniques de monitoring des droits humains en milieu carcéral a été organisée ciblant 14 organisations de la société civile actives au niveau opérationnel. Les évènements du 26 juillet ont entraîné la dissolution de la CNDH et l'arrêt des activités sur le monitoring des droits humains dans les EP. Pour pallier à cette difficulté, un protocole d'accord (MoU) a été signé avec le Haut-Commissariat aux Droits de l'Hommes (HCDH). Les fonds ont déjà été transférés pour la mise en œuvre des activités. Toutefois, la suspension des visites des Maisons d'arrêt aux ONG, Associations et Organismes ouvrant dans le cadre des droits humains par le Ministère de la Justice n'a pas permis un démarrage de la mise en œuvre des activités. Des discussions sont en cours pour une réorientation.
7. La formation initiale et continue des personnels du cadre de l'Administration pénitentiaire. Une première session de formation sur l'éthique et la déontologie et le respect des droits humains en milieu carcéral au profit de quarante-quatre (44) inspecteurs pénitentiaires organisée par l'Ecole de Formation Judiciaire du Niger (EFJN) en collaboration avec le Haut-Commissariat aux Droits Humains (HCDH).

8. La formation professionnelle certifiantes des détenus éligibles dans les filières retenues. Il s'agit de l'EP de Daikaina pour la mise en place d'activités agricoles (maraîchage et riziculture), l'aviculture et la pisciculture. Une formation sur les pratiques d'aviculture était en cours au niveau dudit EP au moment du passage des évaluateurs. De même une formation sur la riziculture a été faite à l'endroit de 60 personnes détenues. La mise en place du mécanisme de gestion en cours. Un atelier a été organisé pour valider le projet d'arrêté portant comité de gestion des activités de réinsertion.

III. Présentation de l'évaluation

3.1. Enjeux et objectifs de l'évaluation

Conformément aux Termes de Références, cette évaluation à mi-parcours concerne les activités du programme menées de novembre 2022 à juillet 2024, conformément à la convention signée entre le Royaume des Pays Bas et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Compte tenu du contexte politique et sécuritaire qui prévaut, et de la non exhaustivité des interventions du programme dans tous les 18 EP ciblés pour la phase pilote, il est convenu de centrer la collecte des données au niveau terrain sur les six (6) EP ayant été touchés le plus par les activités du programme. Il s'agit de l'EP de Daikana et Tillabéri dans la région de Tillabéri, ceux de Boboye et Doutchi dans la région de Dosso et ceux de Birnin Konni et Illéla dans la région de Tahoua. Ces six (6) EP constituent ainsi un échantillon raisonné des 18 EP de la phase pilote. Outre les EP, d'autres acteurs dans certains chefs-lieux des régions de mise en œuvre de la phase pilote ont été interrogés.

De même du fait de la suspension des visites des Maisons d'arrêt aux ONG, Associations et Organismes œuvrant dans le cadre des droits humains par le Ministère de la Justice, et donc aux personnes détenues, l'évaluation s'est contenté des interviews avec l'ensemble des acteurs au niveau central ainsi que les régisseurs des six (6) EP retenus.

L'évaluation à mi-parcours a visé à montrer la contribution du projet dans l'amélioration des conditions des détenus d'une part, de formuler des recommandations stratégiques et pratiques issues des leçons apprises utiles à partager avec toutes les parties prenantes d'une part et à mettre à l'échelle les bonnes pratiques

Elle a permis ainsi de faire l'état des lieux du projet et estimer si besoin est, les réajustements nécessaires. Elle a évalué les progrès accomplis vers la réalisation des deux (2) principaux résultats escomptés du projet à savoir :

1. Les personnes détenues bénéficient de conditions de détentions améliorées ;
2. Les personnes détenues sont préparées à une réinsertion durable dans la société.

De façon spécifique, il s'est agi de :

- ✓ Montrer dans quelle mesure la formulation du projet ainsi que les approches utilisées sont pertinentes pour la satisfaction des besoins identifiés ;
- ✓ Montrer dans quelle mesure l'approche utilisée est pertinente pour la satisfaction des besoins identifiés ;
- ✓ Examiner les progrès atteints dans la réalisation des produits escomptés en faisant ressortir les forces et les faiblesses ;
- ✓ Examiner la contribution du projet dans la promotion de l'équité et de l'égalité de genre ;
- ✓ Apprécier les stratégies mises en place pour adresser les groupes à besoins spécifique, dans l'optique de « Leave No One Behind » ;

- ✓ Assurer la collecte des indicateurs conformément au Cadre de résultats du projet ;
- ✓ Examiner la contribution de PRESPEN aux respects des droits de l'Homme ainsi qu'aux standards nationaux et internationaux relatifs aux traitements de détenus ;
- ✓ Faire ressortir les bonnes pratiques, les leçons apprises de la mise en œuvre de PRESPEN et proposer des recommandations pour les prochaines années ;
- ✓ Mettre en exergue l'apport du projet dans la réalisation des missions et stratégies du PNUD.

3.2. Questions évaluatives

Tableau 2 : Critères d'évaluation

Critères	Question d'évaluation
Pertinence	1. Dans quelle mesure le projet est-il adapté aux principaux objectifs et défis de la Politique Pénitentiaire et de Réinsertion (PPR) 2020 du Niger et priorités de l'UNSDCF 2023-2027, du CPD du PNUD et des ODD ? 2. Dans quelle mesure le projet a adopté une approche participative lors de la conception et de la mise en œuvre, incluant les parties prenantes et les groupes cibles ? 3. Dans quelle mesure le projet à aborder les questions d'amélioration des conditions d'incarcération et de réinsertion des détenus dans la société ? 4. Est-ce que les objectifs envisagés par le projet lors de sa conception ont répondu aux besoins identifiés en matière d'amélioration des conditions d'incarcération et de réinsertion dans la société ? 5. Est-ce que la théorie de changement et l'approche du projet étaient pertinentes ? 6. Est-ce que les objectifs du projet répondaient aux priorités nationales, régionales et aux attentes des communautés bénéficiaires ? 7. Dans quelle mesure la stratégie de coordination mise en place a répondu aux attentes de mise en œuvre conjointe du projet ? 8. Quels ont été les mécanismes pour déterminer les interventions du projet ? 9. Dans quelle mesure les outils de suivi de la mise en œuvre ont été cohérents avec le cadre logique du projet ? 10. Dans quelle mesure le projet s'est – il adapté à l'évolution de son environnement, notamment aux plans politique et sécuritaire et quelles stratégies conjointes d'atténuation des risques ont-elles été mises en place ?
Efficacité	1. Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet ont-ils été atteints ? 2. Les résultats obtenus, ont-ils eu des effets positifs non prévus/anticipés ? 3. Dans quelle mesure ces effets ont-ils contribué à l'amélioration des conditions d'incarcération et de réinsertion dans la société ? 4. Quels sont les facteurs externes majeurs qui ont influencé (positivement et/ou négativement) l'atteinte des résultats attendus (y compris en termes de synergies) ? Si les extrants n'ont pas été produits, 5. Quel changement dans la structure des intrants aurait pu y remédier ? 6. Dans quelle mesure les mécanismes de gestion de l'information ont été suffisamment efficaces pour assurer une bonne coordination et faire remonter l'information du terrain vers les bureaux ? 7. Dans quelle mesure les mécanismes de coordination et de suivi à tous les niveaux ont-ils été mis en place, ont été fonctionnels, et ont joué effectivement leur rôle ?

Critères	Question d'évaluation
Efficience	1. Dans quelle mesure les ressources (fonds, compétences spécialisées, etc.) à disposition du projet ont été converties en résultats de façon économique ? 2. Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet a-t-elle facilité l'efficacité du projet ? 3. Dans quelle mesure le système S&E a-t-il fourni des informations au niveau des résultats du projet sur les groupes cibles ? 4. Dans quelle mesure le système S&E du projet a-t-il fourni une analyse des données qui a servi à la gestion et au partage des connaissances ? 5. Par rapport à la théorie du Changement ? 6. Dans quelle mesure les mécanismes en place ont permis d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles, accroître les synergies et la complémentarité dans l'action ? 7. Dans quelle mesure les activités planifiées ont été mises en œuvre dans les délais impartis ? 8. Dans quelle mesure les activités ont été mises en œuvre de la façon la plus efficiente y compris la sélection des partenaires de mise en œuvre, comparée à des alternatives possibles expérimentées dans le cadre d'autres projets ?
Egalité des sexes	1. Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ? 2. Le projet a-t-il contribué à la promotion de la participation des femmes aux activités ? 3. Que faire pour améliorer la prise en compte de la dimension genre dans la suite du projet ?
Droits Spécifiques	1. Dans quelle mesure les pauvres, les personnes vivant avec handicap, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des effets du projet ? 2. Quelles sont les stratégies mises en place pour prendre en compte les groupes à besoins spécifiques ?

3.3. Méthodologie

La démarche retenue est une approche participative et inclusive qui a impliqué aussi bien l'équipe de mise en œuvre du programme que les principaux acteurs de mise d'œuvre. Le Ministère en charge de la Justice acteur principal de mise en œuvre du programme a assuré le lead dans la conduite en termes d'accès aux EP de la présente évaluation à mi-parcours.

Une approche mixte combinant les données quantitatives, qualitatives et la revue documentaire a été utilisée avec un accent particulier sur l'approche qualitative. Cette approche a permis de mieux apprécier les critères de l'évaluation à travers des entretiens individuels et la revue documentaire.

Cette méthodologie a permis d'obtenir entre autres, l'appréciation et les jugements des parties prenantes sur :

- ✓ L'alignement du programme avec les orientations et politiques du pays ;
- ✓ l'adéquation entre les objectifs du programme et les besoins des bénéficiaires ;
- ✓ l'adaptation des activités au contexte du pays ;
- ✓ les services fournis par le programme et à expliquer et présenter certains résultats négatifs ou positifs voulus ou non.

A cet effet, des outils de collecte élaborés ont posé des questions ouvertes pour recueillir le maximum d'informations afin d'offrir des clés de compréhension des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre ainsi que des résultats atteints.

Compte tenu de l'impossibilité d'accéder aux bénéficiaires du programme, les données quantitatives à exploiter proviennent essentiellement de sources secondaires. Il s'agit des données de l'étude de références, les données de suivi et de toute autre donnée disponible pour alimenter les analyses.

La revue documentaire a permis d'examiner la documentation et les données secondaires existantes et fournies par l'équipe du programme. Elle a consisté en l'analyse des principaux documents stratégiques (par exemple : l'alignement des objectifs du programme aux orientations nationales en matière de politique pénitentiaire ; l'analyse des documents de projet : le document de projet, le cadre de résultat, le rapport d'étude de référence, les rapports des activités et de suivi, etc).

Pour une question de fiabilité et de précision, l'analyse documentaire du programme a porté sur toute la durée de l'évaluation. Elle a permis de déterminer les niveaux actuels des indicateurs du programme et a servi également de justification pour le niveau de réalisation ou non des activités programmées dans le document du programme. Elle nous a permis d'analyser les points forts et les faiblesses, les leçons apprises ainsi que la formulation des recommandations pour leurs prises en compte dans l'intervention.

Pour être conforme à la loi statistique du Niger (Loi N°2014-66 du 05 novembre 2014), après explication des objectifs de l'étude ainsi que l'usage qui sera fait des informations collectées, la collecte d'informations est faite sur la base du consentement libre et préalable des personnes interviewées.

Globalement la répartition des entretiens avec les informateurs clés se présente comme suit :

Tableau 3 : répartition des entretiens par informateurs clés identifiés.

Informateurs clés	Nombre d'entretiens	Commentaire
Niveau central		
Bailleur	1	Conseillé Economique de l'Ambassade du Pays-Bas
Equipe du programme	8	1 CTP, 1 Expert en système pénitentiaire, 1 Expert en sécurité alimentaire et moyens d'existence, 1 Unité suivi-évaluation, 1 Responsable Infrastructure (ingénieur), 1 Associé programme, 1 Juriste et Assistant de la RR, 1 Analyste Financier
Ministère en charge de la justice	4	Le Secrétaire Général Adjoint, une personne (01) de la Direction des études et de la Programmation, le DGASP/R et la Cheffe de Division Réinsertion socioéconomique
Ministère en charge de l'Intérieur et de la Sécurité Publique	2	Responsable des EP
Ecole de Formation JUDICIAIRE DU Niger (EFJN)	1	Ancien Directeur
Ministère de l'Agriculture	1	Ancien Directeur Régional de l'Agriculture de Tillabéri
Personne ressource	1	Consultant en charge de la formation sur l'aviculture
IDLO	1	Représentant, Programme Lead
HILL	2	Country Manager et Conseiller

Sous total entretiens niveau central	21	
Niveau opérationnel (EP)		
EP de Daikaina	1	Régisseur ou son représentant
EP de Tillabéri	2	Régisseur ou son représentant
EP de Boboye	2	Régisseur ou son représentant
EP de Doutchi	2	Régisseur ou son représentant
EP de Birnin Konni	1	Régisseur ou son représentant
EP de Illéla	1	Régisseur ou son représentant
Sous total entretiens niveau opérationnel	12	
Total	33	

Le traitement des données qualitatives issues des entretiens avec les parties prenantes est fait manuellement. Les analyses ont porté sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'égalité des sexes ainsi les aspects des droits spécifiques conformément aux termes de référence de l'évaluation.

Les résultats préliminaires ont été partagés avec le commanditaire pour recueillir les observations et commentaires afin d'améliorer le rapport final.

3.4. Déroulement

Comme annoncé plus haut, compte tenu du contexte politique et sécuritaire qui prévaut au Niger, le lead de l'organisation de l'évaluation à mi-parcours a été assuré par la Direction Générale de l'Administration, de la Sécurité Pénitentiaires (DGASP/R) et de la Réinsertion du Ministère en charge de la justice et des droits de l'Homme. Des facilités administratives ont été faites conjointement par la DGASP/R et le Haut Commandement de la Garde Nationale du Niger (GNN) compte tenu de la double tutelle de la gestion des établissements pénitentiaires au Niger assuré par le Ministère en charge de la Justice et celui en charge de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'administration du territoire.

Le consultant national a été accompagné de deux (2) cadres du Ministère en charge de la justice (un (1) de la DGASP/R et un (1) de la Direction des études et de la programmation (DEP) pour faciliter l'accès aux EP ainsi qu'aux régisseurs pour les entretiens au niveau opérationnel.

Des démarches administratives ont déjà été engagées par le PNUD afin d'informer les autorités administratives et ainsi obtenir les autorisations nécessaires pour la réalisation de la présente évaluation à mi-parcours.

IV. Résultats de l'évaluation

4.1. Pertinence

L'évaluation de la pertinence d'un projet vise à montrer dans quelle mesure les objectifs et la conception du projet correspondent aux besoins, aux politiques et aux priorités des bénéficiaires, du pays, de la communauté internationale et des partenaires/institutions demeurent pertinents même si le contexte évolue⁴.

Le Programme de Renforcement du Système Pénitentiaire (PRESPEP) est parfaitement aligné aux priorités du cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), au

⁴ OCDE/CAD, Critères d'évaluation : définitions adaptées et principes d'utilisation

programme pays du PNUD (CPD) ainsi qu'aux Objectifs de Développement Durable (ODD) spécifiquement les ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces) ; 10 (réduction des inégalités) ; 8 (travail décent et croissance économique) ; 6 (Eau potable et assainissement) 5 (égalité de genre), 4 (Education de qualité y compris apprentissage) et l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être). Il s'inspire également des normes internationales en matière de traitement des détenus ([Règles de Mandela](#), [Règles de Bangkok](#), [Règles de Beijing](#)).

Il est mis en œuvre en appui à la Politique Pénitentiaire et de Réinsertion (2020) du Ministère de la Justice et son plan d'action 2020 – 2024.

L'analyse des données collectées auprès des acteurs montre que le programme dans sa conception a fortement impliqué les parties prenantes aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré notamment les services techniques déconcentrés, les responsables des établissements pénitentiaires, les personnes détenues. En effet, le choix des activités à mener ainsi que les principaux besoins des bénéficiaires proviennent de l'étude de base réalisée en décembre 2022 par le Ministère de la Justice en collaboration avec les ministères concernés et avec l'appui du PNUD.

Ainsi, les activités programmées et mises en œuvre dans le cadre du PRESPEN correspondent aux besoins des principaux bénéficiaires (détenues et responsables des EP). En effet, le processus ayant conduit à l'identification des besoins puis la programmation des activités a été pleinement participatif.

“Le PRESPEN est un projet crucial pour le ministère de la justice. En ce sens où ses actions phares (amélioration des conditions de vie des détenues : la santé, le bien-être, la réinsertion sociale) concordent avec les objectifs du ministère. Je pense que le ministère ne cherche pas mieux si le projet arrive à solutionner les besoins exprimés dans les établissements pénitentiaires.” Un répondant du Ministère en charge de la Justice, à un entretien à Niamey.

Selon les responsables des services techniques déconcentrés, la pertinence du programme réside d'une part dans le choix de la population cible à savoir les personnes détenues, une population souvent oubliée par les acteurs de développement et d'autre part dans la responsabilisation du Ministère de tutelle en collaboration avec les acteurs terrains pour l'identification des besoins.

“ nous, les services techniques déconcentrés, nous avons beaucoup de capacités, tous ceux qui viennent en région pour travailler dans l'agriculture ou autre secteur sont là pour nous accompagner dans nos missions.....” Un responsable de service technique déconcentré homme à un entretien à Tillabéri.

Le programme répond aux besoins des bénéficiaires, il s'est appuyé sur les services techniques au niveau local. A titre illustratif, un des répondants disait : *« dans les prisons il y'a beaucoup de jeunes, c'est regrettable, de fois c'est un problème d'éducation, de fois c'est la pauvreté. Il ne sert à rien de les interner et leur faire manger pendant 1 ou 2 ans et puis les libérer. Ils vont commettre d'autres délits pour revenir....., tant qu'il n'y a pas de changement dans leur vie. Ce qui m'a beaucoup impressionné avec le PRESPEN, ce qu'il va apporter un changement dans la vie de ces personnes détenues en les apprenant un métier. Aujourd'hui le Niger vit à 80% du monde rural. Nous avons des champs, les gens sont en train d'abandonner la production agricole parce qu'ils ne la maîtrisent pas et ne cherchent pas à apprendre, et ils pensent que c'est un symbole de la pauvreté⁵. »*

La mise en œuvre des activités du PRESPEN constitue une opportunité non seulement pour sensibiliser à la fois les personnes détenues et les communautés environnantes sur l'intérêt de faire la production

⁵ Entretien réalisé le 23 août 2023 avec l'ancien directeur régional de l'Agriculture de Tillabéri

agricole mais aussi changer la perception que cette production n'est pas une sous activité dans la mesure où elle peut générer assez de ressources.

Bien que la phase de planification du PRESPEN ait été pleinement participative, des plaintes quant à la mise en œuvre des activités sont ressorties lors des entretiens avec les principaux acteurs. Il s'agit principalement de la lenteur dans le démarrage effectif des activités liées aux appuis institutionnels qui semblent être les plus attendus notamment la réhabilitation et l'aménagement des EP, la construction et l'équipement des ateliers d'apprentissage et de formation, le renforcement de la prise en charge médicale des détenus. Il est également remonté une insuffisance de communication entre l'équipe du programme et le terrain durant la mise en œuvre.

“ tous les besoins ont été exprimés par les EP et le programme a pris l'engagement d'apporter une réponse favorable mais la concrétisation de ses engagements surtout pour la réalisation des infrastructures se heurte à plusieurs difficultés. Parmi celles-ci, il convient de noter l'insuffisance de communication et le contexte politique qui a influé sur le bon déroulement des activités.” Un responsable d'EP lors d'un entretien au niveau opérationnel.

Toutefois, il faut noter que le contexte de démarrage et de mise en œuvre du PRESPEN a été marquée par Les événements du 26 juillet 2023, qui ont eu pour conséquences :

- Des sanctions imposées au Niger parmi lesquelles la suspension de toutes formes d'assistance financière et de transactions avec toutes les institutions financières ;
- Les changements dans le secteur de la justice et au niveau des EP ;
- La détérioration de la situation sécuritaire ;
- L'augmentation de la population carcérale (surtout les détentions préventives) avec la création de la Commission de Lutte contre la Délinquance Économique et Financière (COLDEF) et le ralentissement des procédures judiciaires dû aux mouvements du personnel de la justice ;
- La faible accessibilité des Etablissements Pénitentiaires.

Par ailleurs, il y a eu la suspension de la mise en œuvre des activités du programme à partir d'août 2023, jusqu'en octobre 2023 avec une reprise partielle. Cette reprise partielle des activités a concerné les droits fondamentaux et la réinsertion des détenus notamment :

- L'accès aux soins de santé,
- La construction des forages pour l'accès à l'eau potable et en quantité,
- Le monitoring des Droits Humains,
- Et les activités de réinsertion socio-économiques.

Cette reprise a permis de lancer la construction de 22 forages dont quatre (4) sont finalisés et fonctionnels. Ce qui a permis à près de mille deux cent cinquante (1 250) détenus dont soixante-dix (70) femmes et trente-deux (32) mineurs d'avoir accès à l'eau potable. L'ensemble des 22 forages devraient être finalisés d'ici décembre 2024. Elle a également permis d'organiser deux formations dont une (1) sur la riziculture à l'endroit de 60 détenus dont une femme et une autre sur l'aviculture en cours au moment de l'évaluation ciblant trente-un (31) bénéficiaires dont vingt-cinq (25) détenus, cinq (5) gardes pénitentiaires et la directrice communale de l'élevage.

Les principaux constats relatifs à l'analyse de la pertinence du PRESPEN sont :

Constat n°1 : le PRESPEN est parfaitement aligné aux orientations du programme cadre des nations Unies (UNSDCF), au programme pays du PNUD (CPD 2023-2027) ainsi qu'aux Objectifs du Développement Durable (ODD)

Constat n°2 : le PRESPEN est aligné aux priorités nationales en matière d'amélioration des conditions de détention de la population carcérale ainsi qu'aux besoins réels des celle-ci.

Constat n°3 : le processus de formulation du PRESPEN a été pleinement participatif et prend en compte les besoins réels des bénéficiaires.

Constat n°4 : la mise en œuvre du PRESPEN a connue plusieurs difficultés liées au contexte et a connu un retard important dans la mise en œuvre par rapport à la programmation initiale.

Constat n°5 : un effort d'adaptation a été fait par l'équipe du programme mais des défis subsistent quant à la concrétisation des engagements pris dans le cadre du programme.

4.2. Efficacité

L'efficacité renvoie à la mesure dans laquelle les objectifs et les résultats de l'intervention ont été atteints, ou sont en train de l'être, y compris les résultats différenciés entre les populations.

De l'analyse du cadre logique en lien avec la théorie de changement, il ressort que le cadre logique du projet n'a pas défini suffisamment d'indicateurs d'effets permettant de mesurer quantitativement et ou qualitativement l'atteinte des résultats du programme. En effet, le résultat 1 « les personnes détenues bénéficient de conditions de détention améliorées » ne saurait être mesuré par « le nombre d'EP respectant la catégorisation/séparation des détenus selon les normes » ou encore « le nombre de prisonniers atteints par catégorie ». En effet, l'étude de base a déjà fait ressortir que tous les EP respectent la catégorisation/séparation des détenus alors que les conditions de détention de ces derniers ne respectent pas les standards de détention. Par ailleurs, le deuxième indicateur ne spécifie pas clairement l'objet qu'il mesure et n'est donc pas SMART. Par ailleurs, l'indicateur portant sur le « taux de satisfaction des détenus dans les EP cibles » n'est pas renseigné depuis le démarrage du programme. S'agissant du résultat 2 « les personnes détenues sont préparées à une réinsertion durable dans la société », les deux indicateurs d'effet ne sont pas renseignés car l'étude sur la récidive n'a pas été réalisée et les organisations de la société civile ne sont pas pleinement actives dans les activités du programme.

Le projet a fait face à une contrainte externe notamment, la situation politique née du coup d'Etat intervenu le 26 juillet 2023 qui a été un élément bloquant pour la mise en œuvre des activités et a même conduit à une suspension des activités pendant près de trois (3) mois. La reprise partielle et lente liée aux changements au niveau des institutions étatiques n'a pas permis d'atteindre les cibles pour l'année 2023, et risquent d'entacher l'atteinte de celles de 2024.

Il convient de préciser que la situation née des événements du 26 juillet 2023 a créé trois (3) principaux facteurs de blocage ou de ralentissement de la mise en œuvre du PRESPEN. Il s'agit :

- La méfiance des nouvelles autorités vis-à-vis de tous les partenaires au développement compte de tenu de plusieurs facteurs (sanctions économiques et financières de la CECEAO et de l'UEMOA soutenues par certains partenaires au développement, menace d'attaques également soutenue par certains partenaires, suspension et ou arrêt de plusieurs financements de la part de certains partenaires, etc.) ;

- Les restrictions d'accès aux EP à la suite de la circulaire⁶ du Ministère de la Justice portant suspension des visites des Maisons d'Arrêts aux ONGs, Associations et organismes œuvrant dans le cadre des droits humains et notamment les activités de monitoring ;
- La suspension de la transition de la gestion des établissements pénitentiaires entre le Corps de la Garde nationale du Niger (GNN) et le cadre du personnel de l'administration pénitentiaire. Le personnel pénitentiaire formé avec l'appui du programme a été reversé dans un groupement spécial pénitentiaire crée au sein de la garde nationale pour la gestion des établissements pénitentiaires.

Malgré le fait que ces risques aient été identifiés et planifiés dans la matrice de risques, il n'en demeure pas moins qu'ils constituent des défis opérationnels à prendre en compte pour assurer une mise en œuvre efficace du programme.

La reprise partielle des activités a concerné les appuis directs aux bénéficiaires notamment :

- 1) amélioration de l'accès à l'eau ;
- 2) amélioration des services médicaux ;
- 3) monitoring du respect des droits humains
- 4) et les activités de réinsertion socio-économiques grâce au plaidoyer de l'équipe du programme.

Elle a permis de relancer la construction/réhabilitation des points d'eau dont quatre (4) forages sur les vingt-deux (22) prévus au cours des deux années 2023 et 2024 ont été finalisés.

« Le PRESPEM est un projet dont les ambitions sont énormes au regard des prévisions d'activités faites aux maisons d'arrêt. Toutes les activités prévues sont d'une importance capitale pour les centres pénitentiaires. Les quatre établissements pénitentiaires qui ont eu des châteaux d'eau manifestent déjà leur enthousiasme. Ils confirment que la disponibilisation de l'eau favorise même les initiatives de réinsertion notamment le jardinage sans implication d'une personne extérieure. Lorsqu'il y a de l'eau, elle peut avoir un impact sur le coût de la prise en charge médicale. Elle évite aux femmes et aux hommes d'être fréquemment exposé à des infections. Aussi, l'hygiène dans les maisons d'arrêt sera au rendez-vous comme nous l'avons pu constater à la prison civile de Birni N'gaouré. Cette hygiène permet de prévenir les maladies liées à la peau notamment la gale ». Un répondant du Ministère en charge de la Justice, en appui à la mission de collecte des données dans les EP.

Le processus d'acquisition des matériels et produits médicaux est en cours et est très complexe du fait de la nature des produits, du fait qu'il s'agit d'un achat international mais aussi de la fermeture des frontières avec le Bénin. Les activités de monitoring des droits humains restent bloquées malgré la signature d'une convention avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) avec la suspension des visites aux maisons d'arrêts. S'agissant des activités de réinsertion socio-économique, deux (2) formations ont été faites : une (1) sur la riziculture et une (1) sur l'aviculture au niveau de l'EP de Daikaina.

La non mise en place des bureaux terrain n'a pas favorisé l'efficacité du programme. En effet, les staffs de ces bureaux sont recrutés et basés à Niamey en attendant l'opérationnalisation des bureaux terrain. Cela s'explique par deux raisons majeures. D'une part, la restriction des activités par le bailleur a fait que l'opérationnalisation de tous les bureaux terrain (trois bureaux prévus) poserait un problème de rapport qualité/prix. Le volume des activités dans les régions concernées ne nécessite pas d'ouvrir un

⁶ N°000007/MJ/GS/SG/DGAPS/R du 29 mai 2024 portant suspension des visites des Maisons d'Arrêt aux ONG, Associations et Organismes œuvrant dans le cadre des droits humains

bureau avec des équipes dont le coût reviendrait plus cher. D'autre part, au regard de ce rapport qualité/prix. Les ressources ont été utilisées pour ouvrir un seul bureau terrain à savoir dans la région de Dosso notamment à Birni N'Gaouré. Le choix du lieu se justifie par le fait que les coûts d'entretien du bureau seront partagés avec d'autres projets du PNUD.

Le suivi du programme a également souffert du contexte car en dehors de l'évaluation de base peu de missions de suivi sont faites pendant la mise en œuvre du PRESPEN. En outre, certains indicateurs (notamment les indicateurs de résultats) n'ont pas été renseignés ce qui ne permet pas de mesurer le niveau de réalisation du programme de façon plus objective.

Des échanges avec les principaux bénéficiaires ont été faits. Il ressort de cela que les réalisations du programme ne sont pas assez visibles sur le terrain malgré le processus pleinement participatif d'identification des besoins. De même un déficit de communication est noté par les répondants au niveau opérationnel. Cela s'explique par le fait que les responsables des EP n'ont pas une meilleure connaissance des activités du programme au regard des changements institutionnels intervenus suite aux événements du 26 juillet 2023.

A ce titre un interviewé affirme :

“ Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de renforcement du Système Pénitentiaire du Niger (PRESPEN) il est dit que nous sommes chefs d'orchestre, mais nous avons l'impression que nous ne sommes que des exécutants. On reçoit des instructions que nous exécutons.” Un responsable d'EP lors d'un entretien au niveau opérationnel.

L'accès à l'eau potable était bien un des défis de plusieurs établissements pénitentiaires bien que d'autres préoccupations importantes soient également relevées lors de l'étude de base tel que la réhabilitation, la construction et l'équipement des infirmeries.

“ Le « Programme de Renforcement du Système Pénitentiaire du Niger (PRESPEN) » prendra 5 ans, aujourd'hui nous sommes à deux ans de mise en œuvre. Du démarrage à aujourd'hui seul un château a été construit dans la pléthore des préoccupations soulignées par mon établissement pénitentiaire. Cet élan d'exécution n'encourage pas et n'a rien de rassurant.” Un responsable d'EP lors d'un entretien au niveau opérationnel.

Par ailleurs, hormis les forages, le programme ne semble pas avoir eu un résultat palpable sur les bénéficiaires. Cela s'explique par certaines décisions politiques⁷ qui ont ralenti la mise en œuvre des activités notamment la construction des infirmeries, des autres forages, des fermes.

Les principaux constats relatifs à l'analyse de l'efficacité du PRESPEN sont :

Constat n°1 : Globalement le cadre logique du programme est pertinent et les résultats formulés sont en cohérence avec l'objectif global. Cependant, des insuffisances sont relevées dans la formulation des indicateurs d'effets.

Constat n°2 : La mise en œuvre des activités a été fortement impactée par la situation politique née des événements du 26 juillet et les changements sont intervenus par la suite tant au niveau national

⁷ Décision de suspension des activités dans les établissements pénitentiaires. Mais, une lettre du ministère de la justice a levée cette suspension en ce concerne la mise en œuvre des activités de PRESPEN à l'exception du monitoring

qu'opérationnel. Mais les efforts d'adaptation ont permis de mettre en œuvre quelques activités dont le niveau reste faible.

Constat n°3 : La communication entre l'équipe du programme et le niveau opérationnel notamment les responsables des EP n'a pas permis de rendre plus visibles les réalisations du programme.

Constat n°4 : A regard des événements passés ayant impacté la mise en œuvre et du contexte actuel, il semble difficile de réaliser l'ensemble des activités prévues dans le cadre du PRESPEN dans le temps imparti au programme. Il serait utile d'envisager la possibilité d'une prolongation sans coût du programme dont la durée sera déterminée en fonction du niveau de reprise des activités d'ici la fin de l'année.

4.3. Efficience

L'efficience permet de saisir la mesure dans laquelle l'intervention produit, ou est susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans le temps.

La phase pilote du programme est financé pour les deux années de mise en œuvre 2023 et 2024 à hauteur de cinq million sept cent-vingt-un mille cent quatre-vingt-huit (5 721 188) dollars USD prenant en compte les frais liés à la mise en œuvre des activités pour les deux résultats et ceux liés à la gestion et au suivi du programme.

Tableau 4 : situation budgétaire pour les années 2023 et 2024

Année de mise en œuvre	Résultat du programme	Montant total prévu (en USD)	Pourcentage sur le budget (%)	Dépenses et engagements (en USD)	% de dépenses
PTA 2023 (au 31/12/2023)	Résultat 1. Amélioration des conditions de détention	1 061 000	68	633 668	59,7
	Résultat 2. Réinsertion des personnes détenues	-	-	-	-
	Gestion et suivi du projet	495 874	32	151 693	30,6
	Sou total PTA 2023	1 556 874	100,0	785 361	50,4
PTA 2024 (situation au (au 3 septembre 2024)	Résultat 1. Amélioration des conditions de détention	1 356 000	32,6	1 381 115	101,9
	Résultat 2. Réinsertion des personnes détenues	1 311 973	31,5	308 533	23,5
	Gestion et suivi du projet	1 496 341	35,9	903 434	60,4
	Sou total PTA 2024 au (au 3 septembre 2024)	4 164 314	100,0	2 593 083	62,3
Total an 1 et an 2 (au 3 septembre 2024)		5 721 188	-	3 378 444	59,1

La première année de mise en œuvre a concerné seulement les activités du résultat 1, à hauteur de 68% du budget prévu.

Le niveau de dépense pour la mise en œuvre des activités du résultat 1, en 2023 est de 59,7%), contre 30,6% pour la gestion et le suivi du programme. La gestion du programme a connu un taux de dépense relativement faible. Le taux de réalisation physique des activités est estimé à 15% nettement inférieur au taux de réalisation financier (50,4%). Cela s'explique par le fait que la période de trois mois de suspension, les frais fixes de gestion du programme ont continué à être supporté conformément à la planification.

La planification de 2024 semble être plus équilibrée avec environ 32% du budget pour chacun des deux (2) résultats et près de 36% pour la gestion et le suivi du programme. S'agissant des réalisations, le taux de réalisation des activités (au 3 septembre 2024) est estimé à 43% inférieur au taux de réalisation financier (62%).

Ainsi globalement à mi-parcours de la mise en œuvre du PRESPEN, le taux de réalisation physique des activités prévues est estimé à 29% pour un taux d'exécution financières de 59% des prévisions.

L'indice d'efficacité qui est le rapport entre le taux d'exécution technique et le taux d'exécution financière est de 0,49 (inférieur à 1) ce qui signifie que le programme a plus dépensé qu'il n'a réalisé techniquement. Il ressort des entretiens que cela s'explique par le fait que les processus d'achats ont été bouclés et certains travaux physiques sur le terrain n'ont pas pu commencer avant l'évaluation.

Ainsi, partant de l'analyse des données financières, des réalisations et des entretiens avec les principaux acteurs, il ressort que le critère d'efficacité n'a pas suffisamment fonctionné au cours de la mise en œuvre du PRESPEN. Cela pourrait s'expliquer par les difficultés du démarrage et les restrictions dus au contexte politique.

Le modèle de gestion du PRESPEN est de type « direct implementation (DIM) », il ressort des entretiens avec les acteurs étatiques que cette option n'est pas la meilleure pour eux. Des plaintes quant à la lourdeur des procédures ainsi que le report de plusieurs missions du PNUD dû aux procédures ont été relevées, de même que des insuffisances de communication.

“ On n'a pas enregistré beaucoup des réalisations concrètes comparé à ce qui a été prévu et le temps de l'exécution du projet est en train d'écouler. Or les réalisations concrètes motivent les bailleurs à prolonger le financement.” Un responsable au niveau central lors d'un entretien au niveau opérationnel.

S'agissant de la disponibilité des ressources humaines pour la mise en œuvre des activités du PRESPEN, il faut noter que la mise en place toute l'équipe du programme n'est encore effective. Les unités des régions ne sont pas encore étoffées, seuls les associés au programme sont recrutés, mais ils ne sont pas encore dans leurs régions d'affectation et travaillent au niveau central. Les ressources prévues pour la location et les charges des bureaux terrain ont été affectées à la réhabilitation d'un bureau au niveau central pour héberger l'équipe du programme.

Par ailleurs, la mobilité des acteurs étatiques au niveau central et au niveau des EP, à la suite de la crise politique du 26 juillet n'a pas facilité la poursuite des activités. En effet, la plupart des responsables qui ont participé à l'évaluation des besoins dont certains étaient très motivés pour la mise en œuvre des activités ont été remplacés.

Par ailleurs, un comité⁸ chargé de l'opérationnalisation des trois (3) programmes financés par le Pays-Bas a été mise en place en vue d'assurer une mise en œuvre efficiente en termes d'optimisation des ressources afin d'éviter les doublons. Ce comité n'est malheureusement pas encore fonctionnel du fait de la crise politique mais aussi de la forte mobilité des acteurs de la Justice. En effet, il s'agit du programme mis en œuvre par « International Development Law Organisation (IDLO) » qui intervient sur la chaîne pénale avec l'appui à l'organisation des sessions criminelles et celui mis en œuvre par l'Institut de la Haye pour l'innovation de la Justice (Hiil) qui intervient sur les questions d'accès à la justice en rapprochant la justice des justiciables à l'aide des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Il est basé sur une approche axée sur les données à travers la conduite des études sur la prestation de justice.

Les principaux constats relatifs à l'analyse de l'efficience du PRESPEN sont :

Constat n°1 : Le niveau d'exécution physique est inférieur au niveau d'exécution financière. Ce qui s'explique par la suspension des activités du programme pendant trois (3) mois puis la reprise partielle de celles-ci.

Constat n°2 : la gestion des ressources a été impacté négativement par la crise politique du 26 juillet, le programme n'a pas pu atteindre ses objectifs de la phase pilote malgré la disponibilité des ressources financières suffisantes.

Constat n°3 : la synergie entre les trois (3) programmes (PRESPEN, IDLO et Hiil) est faible du fait de la non-fonctionnalité du cadre de concertation mis en place par le Ministère de la Justice.

4.4. De la question d'égalité des sexes et des droits spécifiques

L'analyse de la prise en compte de l'égalité des sexes et des droits spécifiques dans le cadre de cette évaluation s'est focalisée sur deux aspects : l'analyse du niveau de prise en compte de genre dans la formulation du projet et l'analyse du niveau de prise en compte du genre dans la mise en œuvre des activités.

S'agissant du niveau de prise en compte des questions de genre et des droits spécifiques dans la formulation du projet, l'analyse des besoins et l'identification des activités, le programme a pleinement pris en compte ces questions. En effet, la théorie de changement du programme est focus sur l'approche centrée sur la personne (people-centered approach) et prend en compte non seulement la spécificité des EP et de chaque région mais aussi et surtout les besoins spécifiques des personnes détenues (hommes, femmes, mineurs, personnes vivant avec le handicap). Ceci a été matérialisé par la conduite d'une étude de base qui a permis de faire le point sur les besoins et les potentialités en termes d'activités de réinsertion socio-économiques.

“ Toutes les catégories sociales, les mineurs, les femmes, les hommes ont été affectés par les réalisations du PRESPEN. Ils bénéficient également des effets du projet. On a l'habitude de voir certaines ONG font des actions au profit de tel ou tel groupe social, le PRESPEN ne priorise pas un groupe social sur un autre.”
Un responsable au niveau central lors d'un entretien.

Par la suite des séries de consultations ont suivi avec les services techniques centraux et déconcentrés ainsi que les principaux acteurs pour la démarche même de mise en œuvre du programme (le choix de semence, des matériels à acquérir, les types de formation etc.) à travers des ateliers de validation de

⁸ Par arrêté du Ministre en charge de la Justice

cahiers de charge par les services techniques déconcentrés pour que la construction des forages répond aux besoins et prescriptions techniques validées.

“ au démarrage du projet, j'étais le directeur de l'agriculture. Ce qui m'a permis d'assister à toutes les missions d'identification, des propositions des démarches. Mon rôle était la tutelle technique en charge de l'agriculture. Le choix de semence et matériel aratoire, du type de formation c'était nous qui l'avons proposé. Il y'a eu des outils de formation et des séances de formation. Dans l'élaboration des modules de formation, on a pris en compte leurs spécificités pour qu'ils soient des bons producteurs et pour contribuer à l'amélioration de production agricole dans son ensemble. ” Un responsable au niveau central lors d'un entretien.

L'approche « ne laisser personne pour compte » a été au centre de l'élaboration de programme ainsi que de l'identification des bénéficiaires.

“ il y'a un aspect, c'était formidable de penser à ça, l'implication des communautés vivant aux alentours des EP. Les activités profitent aux détenus et aux communautés locales qui vivent aux alentours des EP. Ils participent à la production et à toutes les phases d'activité. Les jeunes qui sont aux alentours des EP vont trouver une activité à exercer. Ça va booster la situation économique de ces communautés. ” Un responsable au niveau central lors d'un entretien.

S'agissant de la prise en compte du genre et des droits spécifiques au cours de la mise en œuvre du programme, pour ce qui est de l'amélioration de l'accès à l'eau potable, tous les bénéficiaires sans distinction bénéficient des forages réalisés. Plus spécifiquement, les femmes et mineures filles détenues disposent d'eau potable en qualité et en quantité suffisantes pour les hygiènes menstruelles et l'entretien de leurs enfants vivants avec elles. S'agissant du volet réinsertion socioéconomique, seul l'EP de Daikaina a bénéficié des actions de programme en termes de formation des détenus et de leur emploi dans la ferme rizicole. Une seule femme est hébergée et a bénéficié de la formation. Le centre de Daikaina n'héberge pas de mineurs. Le faible niveau de mise en œuvre des activités dans les autres EP a fait que le niveau de prise en compte du genre et des droits spécifiques au niveau des activités de réinsertion reste fait et peu appréciable.

Les principaux constats relatifs à l'analyse de la question de prise en compte des droits spécifiques du PRESPEN sont :

Constat n°1 : le programme dans sa conception a bien pris en compte les questions de genre et de droits spécifiques y compris dans l'identification des activités et des bénéficiaires.

Constat n°2 : le niveau actuel de mise en œuvre des activités prévues ne permet pas de faire une grande appréciation sur la prise en compte de ces questions transversales (genre et droits spécifiques).

V. Conclusions

5.1. Conclusion 1 : pertinence

Le programme a été conduit dans un contexte où le Niger a engagé des réformes dans le domaine pénitentiaire, avec la mise en œuvre du plan d'action 2020-2024 de la Politique Nationale Pénitentiaire et de Réinsertion dont l'axe 2 et 3 portent respectivement sur « l'humanisation des conditions de détention » et « réinsertion sociale et productivité des détenus ». L'élaboration du programme et l'identification des activités a été pleinement participative. Le choix des activités a été fait en prenant en compte les besoins réels des bénéficiaires exprimés lors des entretiens. Le programme est très pertinent au regard de son alignement aux orientations nationales et internationales en matière pénitentiaire et de la situation des établissements pénitentiaires au Niger.

5.2. Conclusion 2 : efficacité

Les résultats du programme n'ont pas permis d'atteindre les objectifs fixés pour le Plan d'action de 2023 et ceux de 2024 risquent également de ne pas être atteints si un coup d'accélérateur n'est pas donné d'ici la fin de l'année. Le suivi du projet n'a pas été effectif. Ce qui a limité l'appropriation des activités du projet au niveau opérationnel.

Le programme a fait des ajustements à la suite de la crise politique de 2023 ayant permis la poursuite des activités pour les appuis directs aux bénéficiaires. Les activités en lien avec l'appui institutionnel n'ont pas connu de réalisations importantes malgré qu'elles semblent être les plus attendues des acteurs notamment la réhabilitation des EP et la construction et l'équipement des infirmeries.

Des insuffisances ont été signalées de part et d'autre pour la communication sur la mise en œuvre des activités du programme.

5.3. Conclusion 3 : efficience

L'efficience du programme a été impactée par le contexte politique du pays, qui n'a pas facilité l'optimisation des ressources temps et financières. Le taux d'exécution physique est ainsi inférieur au taux d'exécution financier dû à la suspension des activités du programme pendant trois (3) mois puis la reprise partielle de celles-ci.

La forte mobilité des acteurs de mise en œuvre aussi bien au niveau national qu'au niveau opérationnel ainsi que la nouvelle vision des autorités concernant la gestion des personnels civils (versement au sein du groupement spécial pénitentiaire de la garde nationale) sont des facteurs susceptibles d'impacter l'efficience du PRESPEN.

La faible synergie entre les trois programmes financés par le Royaume des Pays-Bas a également impacté l'efficience dans la mise en œuvre des activités du PRESPEN.

5.4. Conclusion 4 : égalité des sexes et droits spécifiques

Le programme dans sa conception a bien pris en compte les questions de genre et des droits spécifiques. En effet, aussi bien dans le choix des activités que dans le choix des bénéficiaires, la prise en compte des questions de genre et de droits fondamentaux a présidé. Le niveau actuel de mise en œuvre des activités ne permet pas de faire une grande appréciation sur le niveau de prise en compte du genre et des droits spécifiques dans la mise en œuvre.

VI. Recommandations

6.1. Recommandation 1 : pertinence

L'évaluation a montré que le programme est très pertinent au regard du contexte et que les bénéficiaires sont en attente de la mise en œuvre de toutes les activités prévues conformément à l'évaluation des besoins menée au démarrage du projet malgré le contexte. C'est pourquoi l'évaluation recommande :

- Autoriser la reprise des activités de réhabilitation des EP ;
- Autoriser l'accès aux établissements pénitentiaires pour les questions de monitoring ;
- Prendre en compte les besoins d'appui en psychothérapie en particulier pour les mineurs ;
- Renforcer la collaboration entre le niveau central (les directions du Ministère de la Justice) avec les services techniques déconcentrés (Responsables EP, Tribunaux, etc.) dans la mise en œuvre.

6.2. Recommandation 2 : efficacité

L'évaluation a noté des faiblesses dans la formulation des indicateurs de résultats du programme ainsi qu'un niveau faible de mise en œuvre des activités. Par ailleurs, des défis quant à la communication avec les acteurs terrains ont également été relevés. C'est pourquoi les recommandations suivantes sont formulées :

- Améliorer la formulation des indicateurs de résultats pour faciliter la mesure des réalisations du programme qui prend en compte le nouveau contexte politique.
- Renforcer la participation du personnel pénitentiaire (en prenant en compte la question de leur mobilité) dans les activités de réinsertion socio-économiques.
- Améliorer le ciblage des détenus pour les activités du programme (détenus à longue durée de détention)
- Envisager la possibilité d'une extension sans coût du programme compte tenu du retard accusé dans la mise en œuvre dû au contexte politique.

6.3. Recommandation 3 : efficience

L'évaluation a également noté que le niveau de mise en œuvre des activités est inférieur au niveau de dépenses. De même que la non effectivité de l'équipe de gestion du programme et des faiblesses dans les actions de suivi de mise en œuvre. Il est ainsi recommandé de :

- Mettre en place les comités techniques de suivi au niveau des régions tel que prévue dans le document du programme.
- Opérationnaliser le comité de suivi des activités des trois (3) programmes financés par le Royaume du Pays-Bas (PRESPEN, IDLO et Hiil).

6.4. Recommandation 4 : égalité des sexes et droits spécifiques

Le programme a bien pris en compte les questions transversales notamment la question du genre ainsi que celle des droits spécifiques dans sa conception même s'il n'a pas été facile d'apprécier le niveau de prise en compte de ces thématiques dans la mise en œuvre. Il est recommandé au programme de :

- Poursuivre et renforcer l'effort de prise en compte des questions du genre ainsi celles des droits spécifiques.
- Renforcer la participation des communauté environnantes aux activités du programme pour plus d'impact.

6.5. Leçons apprises

- i. L'approche participative du programme dans sa formulation notamment dans l'étude de base et l'identification des besoins est très appréciée par les acteurs.
- ii. L'implication des communautés environnantes aux EP dans les activités renforce l'inclusivité approche du programme.
- iii. iii. Le niveau de mise en œuvre du programme est faiblement apprécié par les acteurs de mise en œuvre notamment les responsables des EP. Parmi les activités du programme, les plus attendues sont les réhabilitations des EP et les activités de réinsertion socio-économiques.
- iv. L'implication des Organisations de la Société Civile actives sur le terrain dans la mise en œuvre des activités est très faible, elles n'ont pas été en mesure de répondre aux questions de l'évaluation lors du passage des équipes sur le terrain.
- v. L'implication des acteurs des services déconcentrés offre plus de chance de réduire l'impact négatif de la mobilité des responsables des EP et permet d'alimenter le système d'information statistique.
- vi. La synergie entre les trois programmes (PRESPEN/PNUD, Hiil et IDLO) est faible du fait de la non fonctionnalité du comité de suivi de la mise en œuvre des programmes financé par les Pays-Bas par le Ministère de la Justice

VII. Annexes :

7.1. Termes de référence de l'évaluation



TDR Evaluation
mi-parcours PRESPEN

7.2. Rapport de démarrage



Rapport de
démarrage_22082024

7.3. Matrice d'évaluation

Critères	Question d'évaluation	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Méthode de collecte
Pertinence	Dans quelle mesure le projet est-il adapté aux principaux objectifs et défis de la Politique Pénitentiaire et de Réinsertion (PPR) 2020 du Niger et priorités de l'UNSDCF 2023-2027, du CPD du PNUD et des ODD ? Dans quelle mesure le projet a adopté une approche participative lors de la conception et de la mise en œuvre, incluant les parties prenantes et les groupes cibles ? Dans quelle mesure le projet à aborder les questions d'amélioration des conditions d'incarcération et de réinsertion des détenus dans la société ? Est-ce que les objectifs envisagés par le projet lors de sa conception ont répondu aux besoins identifiés en matière d'amélioration des conditions d'incarcération et de réinsertion dans la société ? Est-ce que la théorie de changement et l'approche du projet étaient pertinentes ? Est-ce que les objectifs du projet répondaient aux priorités nationales, régionales et aux attentes des communautés bénéficiaires ? Dans quelle mesure la stratégie de	Opinions exprimées par les cibles à interviewer sur l'adéquation des stratégies déployées, le choix des activités basés sur la consultation des parties prenantes et l'analyse objective du contexte) l'alignement des objectifs du programme aux documents de politique nationale (PDES 2022 - 2026, SDDCI) l'alignement des objectifs du programme au Programme Pays (CPD) 2023 - 2027 du PNUD et au Plan cadre globale des Nations Unies pour le Développement Durable (UNSDCF 2022 - 2026) L'alignement des objectifs du programme aux stratégies sectorielles (Plan de la Politique nationale	PDES PCD UNSDCF PPR et son Plan d'action 2020 - 2024 Rapports d'évaluation des besoins Cadre logique Information clés PNUD et partenaires de mise en œuvre	Entretiens individuels Exploitation et analyse documentaire

Critères	Question d'évaluation	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Méthode de collecte
	coordination mise en place a répondu aux attentes de mise en œuvre conjointe du projet ? Quels ont été les mécanismes pour déterminer les interventions du projet ? Dans quelle mesure les outils de suivi de la mise en œuvre ont été cohérents avec le cadre logique du projet ? Dans quelle mesure le projet s'est – il adapté à l'évolution de son environnement, notamment aux plans politique et sécuritaire et quelles stratégies conjointes d'atténuation des risques ont-elles été mises en place ?			
Efficacité	Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet ont-ils été atteints ? Les résultats obtenus, ont-ils eu des effets positifs non prévus/anticipés ? Dans quelle mesure ces effets ont-ils contribué à l'amélioration des conditions d'incarcération et de réinsertion dans la société ? Quels sont les facteurs externes majeurs qui ont influencé (positivement et/ou négativement) l'atteinte des résultats attendus (y compris en termes de synergies) ? Si les extrants n'ont pas été produits,	Opinions exprimées sur la réalisation des activités du programme par les parties prenantes Observation directe des réalisations du programme	Documents du programme (PTA, Rapport d'activités Information clés PNUD et partenaires de mise en œuvre	Entretiens individuels Exploitation et analyse documentaire

Critères	Question d'évaluation	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Méthode de collecte
	quel changement dans la structure des intrants aurait pu y remédier ? Dans quelle mesure les mécanismes de gestion de l'information ont été suffisamment efficaces pour assurer une bonne coordination et faire remonter l'information du terrain vers les bureaux ? Dans quelle mesure les mécanismes de coordination et de suivi à tous les niveaux ont-ils été mis en place, ont été fonctionnels, et ont joué effectivement leur rôle ?			
Efficience	Dans quelle mesure les ressources (fonds, compétences spécialisées, etc.) à disposition du projet ont été converties en résultats de façon économique ? Dans quelle mesure l'approche de mise en œuvre du projet a-t-elle facilité l'efficacité du projet ? Dans quelle mesure le système S&E a-t-il fourni des informations au niveau des résultats du projet sur les groupes cibles ? Dans quelle mesure le système S&E du projet a-t-il fourni une analyse des données qui a servi à la gestion et au partage des connaissances ? Par rapport à la théorie du Changement ? Dans quelle mesure les mécanismes en place ont permis d'optimiser	Niveau de mobilisation des ressources prévues Opinions exprimées sur la qualité des réalisations du programme par les parties prenantes Observation directe des réalisations du programme	Documents du programme (PTA, Rapport financiers Information clés PNUD et partenaires de mise en œuvre	Entretiens individuels Exploitation et analyse documentaire

Critères	Question d'évaluation	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Méthode de collecte
	l'utilisation des ressources disponibles, accroître les synergies et la complémentarité dans l'action ? Dans quelle mesure les activités planifiées ont été mises en œuvre dans les délais impartis ? Dans quelle mesure les activités ont été mises en œuvre de la façon la plus efficiente y compris la sélection des partenaires de mise en œuvre, comparée à des alternatives possibles expérimentées dans le cadre d'autres projets ?			
Egalité des sexes	Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ? Le projet a-t-il contribué à la promotion de la participation des femmes aux activités ? Que faire pour améliorer la prise en compte de la dimension genre dans la suite du projet ?	Evidence de prise en compte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la mise en œuvre des activités du programme	Documents du programme (PTA, Rapport d'activités Information clés PNUD et partenaires de mise en œuvre	Entretiens individuels Exploitation et analyse documentaire
Droits fondamentaux	Dans quelle mesure les pauvres, les personnes vivant avec handicap, les femmes et d'autres groupes défavorisés ou marginalisés ont-ils bénéficié des effets du projet ? Quelles sont les stratégies mises en place pour prendre en compte les groupes à besoins spécifiques ?	Evidence de prise en compte des groupes vulnérables ou marginalisés dans la mise en œuvre des activités du programme	Documents du programme (PTA, Rapport d'activités Information clés PNUD et partenaires de mise en œuvre	Entretiens individuels Exploitation et analyse documentaire

7.4. Outils de collecte des données

 Guide des acteurs étatiques PRESPEN et	 Guide d'entretien équipe programme P	 Guide OSC et partenaires de mise e
--	--	--

7.5. Liste des personnes interviewées

Nom et prénom	Sexe	Localisation	Fonction/Structure
Abdoulaye Baldé	M	Niamey	Chef de programme
Aboubacar Chaibou Bawa	M	Niamey	Ingénieur Infrastructures
Al Housseinou Moctar	M	Niamey	Program Lead, IDLO
Alio Alto Amadou	M	Niamey	DEP Ministère de la Justice
Aminatou Daouda Hainikoye	F	Niamey	Contry Manager, Hiil
Beydo Lamido	M	Niamey	Juriste, PNUD
Ibrahim Mahamadou	M	Niamey	Consultant National Expert en aviculture
Kany Roseline Sidibe	F	Niamey	Analyst Livelihood/Moyens de subsistances Gouvernance, Paix, Sécurité
Karim Matemu	M	Niamey	Conseiller du secteur de la Justice, Hiil
Mahamadou Noura Habou Abdou Loubou	M	Niamey	Associé Suivi et Evaluation
Mme Marie	F	Niamey	Cheffe de service réinsertion DGASP/R
Policarpe Coulibaly	M	Niamey	Expert en Système Pénitentiaire
Régisseur de Birn'in Konni	M	Daikaina/Tillabéri	Garde nationale du Niger
Régisseur de Boboye	M	Daikaina/Tillabéri	Garde nationale du Niger
Régisseur de Daikana	M	Daikaina/Tillabéri	Garde nationale du Niger
Régisseur de Doutchi	M	Daikaina/Tillabéri	Garde nationale du Niger
Régisseur de Illela	M	Daikaina/Tillabéri	Garde nationale du Niger
Régisseur de Tillabéri	M	Tillabéri	Garde nationale du Niger
Samira Arzika	F	Niamey	Associé programme PRESPEN
Seydou Amadou	M	Niamey	Conseiller Economique Ambassade des Pays-Bas
Seyni Nafissa	F	Niamey	Monitoring and Evaluation Analyst
Zakari Idrissa	M	Niamey	Directeur Général de l'Administration et de la Surveillance Pénitentiaire et de Réinsertion

Zakari Yaou	M	Niamey	Consultant National Expert en riziculture
-------------	---	--------	---

7.6. Documents consultés

N°	Intitulé du document
1	Critères d'Evaluation : Définitions Adaptées et Principes d'Utilisation, OCDE
2	Document de programme PRODOC signé
3	Le Système Pénitentiaire Nigérien, article écrit par Rabani Adamou, Agrégé en Droit privé et Science criminelle, Université de Tahoua
4	Plan de Travail Annuel (PTA) Gouvernance Judiciaire y compris PRESPEN 2024
5	Plan de Travail Annuel (PTA) PRESPEN 2023
6	Rapport Annuel 2023 PRESPEN
7	Rapport de formation sur la riziculture
8	Rapport de l'atelier de renforcement de capacités des OSC en techniques de monitoring des droits humains en milieu carcéral (20-21 juillet 2023)
9	Rapport de la formation des personnels pénitentiaires (17-23 juillet 2023)
10	Rapport de la mission d'identification des activités économiques au sein de l'EP de Daikaina
11	Rapport étude de base PRESPEN
12	Rapport voyage d'étude au Burkina Fasso
13	Règles de Mandela version Française complète
14	UNEG Quality Checklist for Evaluation Reports